

12-COMMERCE EXTÉRIEUR

La Nouvelle-Calédonie reste fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements. Entre 2005 et 2015, les importations ont progressé de plus de 70 % en valeur. Sous l'impulsion des investissements industriels liés aux grands projets métallurgiques, deux périodes successives ont particulièrement dynamisé les achats hors territoire : entre 2006 et 2008 (+16 % par an en moyenne), des achats importants de machines et matériels électriques (chargeuses pelleuses), de matériel de transport (engins routiers pour la mine) et d'ensembles industriels, sont effectués pour répondre aux besoins de l'usine du Sud ; puis à nouveau en 2010 – 2011 (+21 % par an en moyenne), avec la construction de l'usine du Nord.

Toujours en lien avec l'activité du nickel, les importations de produits minéraux (essentiellement combustibles, huiles minérales et soufre) ont été multipliées par 2,5 en dix ans : le soufre est utilisé par l'hydrométallurgie ; les combustibles et huiles minérales pour le fonctionnement des centrales électriques. La croissance des importations de produits minéraux a parfois été accentuée par un effet prix, en particulier en 2008, avec la flambée du prix du baril de pétrole.

En 2015, deux tiers des importations sont composés de produits minéraux, de machines et appareils électriques, de produits alimentaires et de matériel de transport. Ces quatre familles de produits ont toujours prédominé dans les importations du territoire. Toutefois, la structure des achats calédoniens a évolué, et les produits minéraux représentent désormais près du quart des importations, accentuant encore sa dépendance énergétique.

Avec 15 % des importations, les produits alimentaires constituent le 3^e poste des achats à l'étranger. La valeur de ces importations progresse de 7 % en moyenne chaque année entre 2006 et 2015. Toutefois, depuis 2012, les volumes achetés sont stables.

En 2015, la hiérarchie des pays fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie a évolué par rapport à 2006. La France conserve toujours sa 1^{re} place, mais elle ne fournit plus que 23 % des marchandises achetées par le territoire, contre 32 % il y a dix ans. L'Australie arrive en 2^e place (avec 11 % des importations), devant Singapour (7 %). La Chine (10 %), la Malaisie (5 %) et la Corée (5 %) sont de nouveaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie.

► **Importations.** Les importations sont des opérations (ventes, troc, dons ou transferts) par lesquelles des non-résidents fournissent des biens et des services à des résidents. Les importations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures CAF (Coût, Assurance, Fret), c'est-à-dire qu'au prix du produit sont ajoutés les frais de transport et d'assurance nécessaires à son acheminement vers la Nouvelle-Calédonie. Ne sont en revanche pas intégrées, les différentes taxes douanières qui s'appliquent au produit lorsqu'il entre en Nouvelle-Calédonie, selon le tarif en vigueur (voir 12.5).

► **Ensembles industriels.** Cette position douanière a été créée en 2007 par la Direction des Douanes pour permettre de collecter les informations statistiques relatives à la construction de grandes unités industrielles. Cette classification est réservée aux ensembles bénéficiant d'une exonération totale de droits et taxes d'importation en application des dispositions relatives aux régimes fiscaux privilégiés à l'importation. Les ensembles industriels concernent donc les matériels importés nécessaires à la construction des usines métallurgiques de Vale Nouvelle-Calédonie dans un 1^{er} temps, et de KNS dans un 2^e temps.

► **Usine du Sud.** Voir 18.1.

► **Usine du Nord.** Voir 18.1.

► **Hydrométallurgie.** Voir 18.1.

► **Dépendance énergétique.** Voir 19.1.

SOURCE [1] DRDNC.

VOIR AUSSI

ISEE, *Bilan économique et social*, et *Points économiques* : www.isee.nc

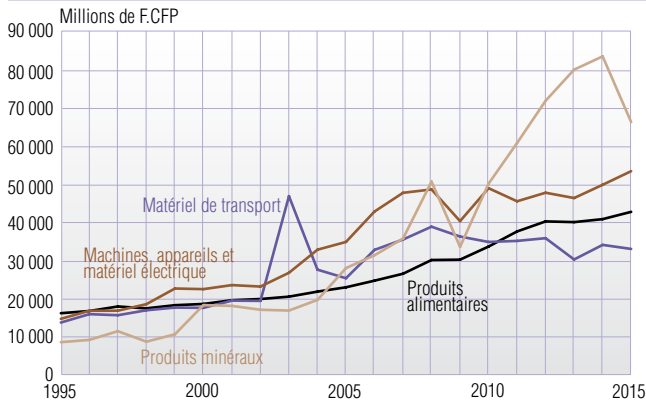
Délibération n°337 du 12 décembre 2007 relative à une modification du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.gouv.nc

Évolution de la valeur des importations par famille de produits [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits alimentaires, boissons et tabacs	33 653	37 625	40 266	40 084	40 864	42 782
Produits minéraux	50 176	60 881	71 983	80 171	83 663	66 389
Produits chimiques	19 735	19 550	21 345	22 008	20 888	24 156
Produits en caoutchouc et plastique	10 812	11 248	11 683	11 409	11 696	12 821
Bois et ouvrages en bois	2 855	2 659	3 514	3 011	2 510	2 899
Papiers et ouvrages en papier	4 555	4 749	4 903	4 645	3 617	3 827
Produits textiles	6 460	6 902	7 043	6 755	7 107	7 533
Métaux et ouvrages en ces métaux	21 983	16 132	17 385	15 883	17 882	17 888
Machines, appareils et matériel électrique	49 002	45 560	47 810	46 410	49 891	53 478
Matériel de transport	34 861	35 139	35 858	30 255	34 093	33 028
Autres	64 408	76 263	39 562	30 277	27 014	26 816
dont ensembles industriels	41 206	52 191	15 237	4 847	429	0,3
Total	298 500	316 708	301 352	290 908	299 225	291 618

Unité : million de F.CFP

Évolution des principaux postes d'importations [1]



Valeur des importations par pays fournisseur [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie	28 970	30 274	32 771	25 768	26 728	31 566
Chine	52 659	31 809	25 352	23 676	25 970	29 290
Etats-Unis	10 274	14 369	12 100	12 696	14 080	14 204
France	66 486	69 926	66 941	68 095	66 471	66 803
Japon	6 801	6 230	5 789	5 721	7 403	10 726
Nouvelle-Zélande	11 365	13 220	13 224	12 165	11 801	12 071
Singapour	38 386	46 270	56 097	56 719	52 239	18 995
Union européenne (hors France)	40 914	50 898	42 994	40 703	42 957	44 425
Autres	42 645	53 712	46 084	45 365	51 576	63 538
Total	298 500	316 708	301 352	290 908	299 225	291 618

Unité : million de F.CFP

12-COMMERCE EXTÉRIEUR

Les exportations de la Nouvelle-Calédonie sont composées à hauteur de 90 % de produits issus du secteur nickel : minerais et produits métallurgiques. La croissance des exportations de nickel dépend fortement des variations sur le marché du nickel et des cours au **London Métal Exchange**. En 2007 lors de la flambée des cours du nickel, les exportations calédoniennes avaient enregistré un niveau record. Depuis, malgré la montée en production des deux nouvelles usines, le niveau des exportations reste très inférieur à ce record. Traditionnellement exporté vers l'Australie, le Japon et la Corée du Sud depuis 2008, le minerai calédonien est également vendu en Chine à partir de 2016, suite à la défaillance du client australien historique. Le ferronickel est vendu à divers clients, notamment la Chine, Taiwan, le Japon et la Belgique. Les mattes sont exclusivement produites pour l'usine de Sandouville en France. L'arrêt programmé de cette production fait perdre à la France sa 1^{re} place au rang des pays destinataires des exportations calédoniennes. Le NHC est vendu en Australie et le NiO en Chine. Le CoCO₃, quant à lui, est principalement exporté vers Hong Kong et le Japon.

En plus du nickel, le territoire exporte aussi des produits de la mer, principalement des crevettes, du thon, des holothuries et des trocas. Ils ne représentent qu'une infime partie des exportations globales calédoniennes (2 %). Durant cette dernière décennie, la valeur de ces exportations a oscillé entre 1,8 milliards de FCFP et 2,7 milliards de FCFP, loin des niveaux records affichés en 2001 et 2005 (plus de 3 milliards de FCFP). En dix ans, ces exportations ont perdu un tiers de leur valeur. Les difficultés dans la filière crevettes expliquent en grande partie ce revers.

Les exportations de crevettes et de thons sont essentiellement destinées au marché japonais, alors que les holothuries et les trocas sont exportés respectivement vers Hong Kong et le Vietnam.

La Nouvelle-Calédonie exporte aussi d'autres produits de nature très variée, qui représentent 5 % des exportations totales : huiles essentielles et cerf (exportés en France), squashes (Japon)...

Globalement, la Nouvelle-Calédonie a de nombreux débouchés, mais les principaux partenaires restent le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la France et l'Union Européenne, Taiwan, et désormais la Chine qui concentre plus d'un quart des exportations en 2015.

► **Exportations.** Les exportations sont des opérations (ventes, troc, dons ou transferts) par lesquelles des résidents fournissent des biens et des services à des non-résidents. Les exportations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures FAB (Franco A Bord), comprenant les frais de transport jusqu'au passage en douane, à l'exclusion de ceux encourus hors de la Nouvelle-Calédonie, pour acheminer la marchandise jusqu'au destinataire.

► **Produits métallurgiques.** En plus des produits transformés traditionnels (ferronickels, mattes), trois nouveaux produits ont été mis sur le marché par les métallurgistes locaux ces dernières années : NHC en 2010, NiO et CoCO₃ en 2012.

► **London Metal Exchange.** Voir 18.5.

► **Crevettes.** Voir 17.2.

► **Thons.** Voir 17.1.

► **Cerf.** Voir 16.4.

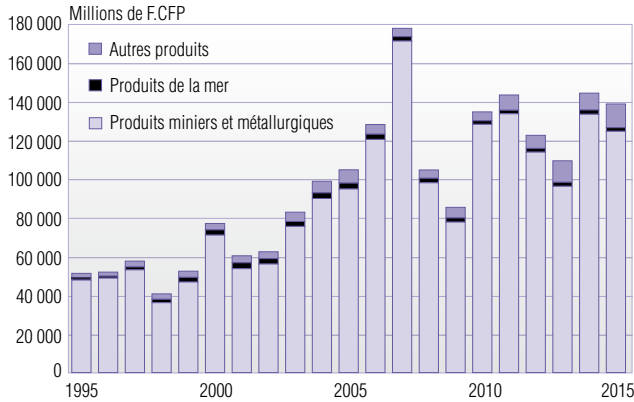
► **Squashes.** Voir 16.3.

SOURCES [1] DRDNC. [2] DIMENC. [3] SMMPM.

VOIR AUSSI

ISEE, *Bilan économique et social*, et *Points économiques* : www.isee.nc

Évolution de la valeur des exportations par produit [1 à 3]



Évolution des exportations par produit [1 à 3]

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Produits miniers et métallurgiques	4 763	128 276	4 664	133 715	4 822	113 904	4 689	96 265	5 749	133 478	5 864	124 674
Produits de la mer	2	1 806	2	1 832	2	1 942	2	2 053	2	2 173	2	1 848
Autres produits	19	4 608	298	7 880	22	6 730	209 043*	11 110	74	8 731	27	12 266
Total	4 784	134 690	4 964	143 427	4 846	122 576	4 691	109 428	5 825	144 382	5 893	138 788

* Revente d'un bateau de la CMI à Fidji.

Unités : millier de tonnes, million de F.CFP

Évolution de la destination des exportations calédoniennes [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie	10 286	17 828	11 428	13 154	16 673	12 743
Chine	4 018	8 831	11 288	11 596	27 232	40 073
Corée du Sud	13 291	12 614	14 623	12 568	14 787	16 872
Etats-Unis	4 984	6 347	6 233	5 772	7 852	3 861
France	24 531	24 205	22 414	17 910	14 879	9 979
Japon	21 623	28 855	19 161	18 192	23 743	18 229
Taiwan	16 631	16 540	15 308	10 060	16 534	10 927
Union européenne (hors France)	14 215	15 737	14 173	12 814	13 874	8 804
Autres	24 951	12 957	5 489	7 330	8 746	17 692
Total	134 530	143 913	120 117	109 396	144 319	138 788

Unité : million de F.CFP

Principaux produits exportés par pays destinataire en 2015 [1]

	Valeur	Pays
Produits du secteur du nickel	124 674	
Ferronickel	61 492	Chine, Taiwan, Japon, Inde, Belgique...
Minerais de nickel	24 251	Corée du Sud, Japon, Australie...
NiO	18 458	Chine, Corée du Sud, Japon, Taiwan
NHC	10 299	Australie, Chine...
Mattes de nickel	7 002	France
CoCO3	3 172	Hong Kong, Chine, Japon...
Produits de la mer	1 848	
Crevettes	1 046	Japon, Etats-Unis
Thons	350	Japon, Samoa, France, Arabie Saoudite
Holothuries	292	Hong Kong, Australie, Chine
Coquilles de trocas	75	Vietnam, Italie, Hong Kong, Nouvelle-Zélande, Australie
Autres, dont :	12 266	
Huiles essentielles	507	France, Allemagne, Australie
Squash	143	Japon et Nouvelle-Zélande
Cerf	17	France
Total	138 788	

Unité : million de F.CFP

12-COMMERCE EXTÉRIEUR

La Nouvelle-Calédonie affiche un déficit structurel de sa **balance commerciale**. Très fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements, en moyenne, elle n'a couvert par ses **exportations** que la moitié de ses besoins au cours des vingt dernières années. Les années 2004 à 2007 ont toutefois été plus favorables, avec un **taux de couverture** supérieur à 60 %, culminant à 73 % en 2007. Cette année-là, la flambée du cours du nickel avait porté les exportations calédoniennes à un niveau record. En 2008 - 2009, le taux de couverture retombe brutalement sous la barre des 40 % : le recours massif aux **importations** nécessaires à la construction des usines et la moins bonne conjoncture mondiale du nickel, ont fait plus que doubler le déficit commercial sur un an. Depuis 2010, le déficit commercial reste supérieur à 150 milliards de F.CFP et le taux de couverture se maintient sous la barre des 50 %.

En 2015, les échanges commerciaux de la Nouvelle-Calédonie se dégradent avec l'ensemble des principaux partenaires. Le solde commercial est déficitaire avec la France (-56,8 milliards de F.CFP) qui a vendu plus de machines et matériels électriques, mais aussi des produits alimentaires, et avec la Chine (-25,2 milliards de F.CFP) qui a fourni à la Nouvelle-Calédonie des machines et du matériel électrique. Les échanges commerciaux sont également déficitaires avec l'Australie et Singapour (-18,9 milliards de F.CFP chacun), qui approvisionnent le territoire en produits minéraux. À l'inverse, le solde commercial est excédentaire avec la Corée du Sud qui a acheté plus de minerais, de ferronickel et de NiO calédoniens.

Avec les pays du **Groupe Fer de Lance mélanésien**, organisation régionale qui œuvre pour une coopération économique renforcée entre les pays concernés, la balance commerciale est également déficitaire sur la même période (-2,8 milliards de F.CFP). Toutefois, il a été divisé par deux sur un an, du fait de la forte diminution des achats de produits minéraux en provenance d'Indonésie. La Nouvelle-Calédonie s'approvisionne également en Indonésie pour de la pâte de bois et des boîtes pour le conditionnement en aluminium notamment, et auprès de Fidji pour du fioul type bunker furnace oil. Elle fait venir de Vanuatu des racines de kava et y a vendu en 2015, du matériel de construction, du matériel électrique et du matériel de transport, à la suite du cyclone PAM.

► **Balance commerciale.** La balance commerciale retrace la valeur des biens exportés et importés. En Nouvelle-Calédonie, elle comprend uniquement les échanges de marchandises : les échanges de services sont exclus. Le solde de la balance commerciale est la différence entre la valeur des exportations (E) et celle des importations (I) de biens (E-I).

Une balance commerciale excédentaire signifie qu'un pays exporte plus de biens qu'il n'en importe : il y a excédent commercial.

Inversement, une balance commerciale déficitaire signifie qu'un pays importe plus de biens qu'il n'en exporte : il y a déficit commercial.

► **Exportations.** Voir 12.2.

► **Taux de couverture.** Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). La différence entre ces deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

► **Importations.** Voir 12.1.

► **Groupe Fer de Lance mélanésien (GFLM).** C'est une organisation de coopération entre pays mélanésiens, regroupant les Iles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, Fidji, l'Indonésie (en tant que membre associé) et le FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak) de Nouvelle-Calédonie.

SOURCES [1] DRDNC. [2] DIMENC. [3] SMMPM.

VOIR AUSSI

ISEE, *Bilan économique et social*, et *Points économiques* : www.isee.nc

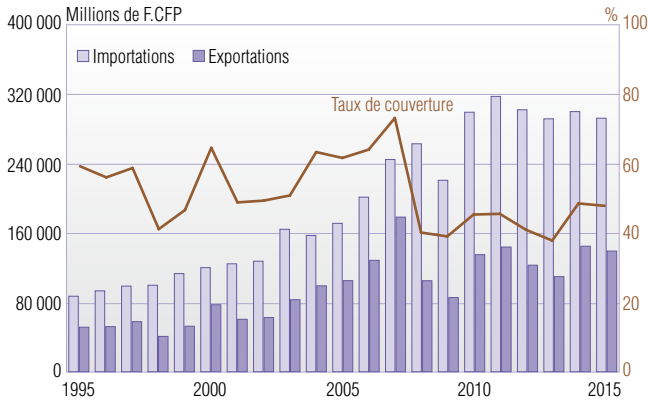
12.3 BALANCE COMMERCIALE

Évolution de la balance commerciale et du taux de couverture [1 à 3]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Importations (I)	298 500	316 708	301 352	290 908	299 225	291 618
Exportations (E)	134 691	143 427	122 576	109 428	144 382	138 788
Solde de la balance commerciale (E-I)	-163 809	-173 281	178 776	-181 480	154 843	-152 830
Taux de couverture (E/I)	45,1	45,3	40,7	37,6	48,3	47,6

Unités : million de F.CFP, %

Évolution des échanges extérieurs [1 à 3]



Commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie avec différents pays du monde en 2015 [1]

	Importations (I)	Exportations (E)	Solde (E-I)
Europe	114 191	18 419	-95 772
Allemagne	12 041	62	-11 979
Belgique	3 676	4 666	990
Espagne	4 479	3 746	-733
France	66 803	9 979	-56 824
Grande-Bretagne	5 365	24	-5 341
Italie	7 176	64	-7 112
Pays-Bas	2 006	14	-1 992
Union européenne (27)	44 425	8 804	-35 621
Asie	110 761	92 820	-17 941
Chine	29 290	4 073	-25 217
Corée du Sud	15 372	16 872	1 500
Inde	1 534	4 634	3 100
Indonésie	1 806	30	-1 776
Hong Kong	780	2 087	1 307
Japon	10 726	18 229	7 503
Malaisie	15 521	10	-15 511
Philippines	1 069	4	-1 065
Singapour	18 995	90	-18 905
Taiwan	1 881	10 927	9 046
Thaïlande	7 439	5	-7 434
Viêt Nam	2 466	40	-2 426
Amérique	20 111	4 338	-15 773
Etats-Unis	14 204	3 861	-10 343
Océanie	45 250	14 052	-31 198
Australie	31 566	12 743	-18 823
Îles Fidji	727	18	-709
Îles Salomon	73	6	-67
Nouvelle-Zélande	12 071	187	-11 884
Papouasie-Nouvelle-Guinée	113	4	-109
Polynésie française	180	125	-55
Vanuatu	516	314	-202
Wallis et Futuna	4	669	665

Unité : million de F.CFP

12-COMMERCE EXTÉRIEUR

Sous-ensemble de la **balance des paiements**, la balance des **transactions courantes** présente un solde déficitaire depuis 2005, le déficit des échanges de biens et services n'étant que partiellement compensé par l'excédent des revenus et transferts courants.

Ce déficit des transactions courantes s'est nettement accentué à partir de 2008, suivant mécaniquement la hausse des déficits des balances des biens et services. La construction des deux usines métallurgiques, du Sud puis du Nord, ainsi que d'autres projets d'envergure a notamment généré des besoins croissants en biens et services importés (construction, ingénierie...). Après un niveau record de -180 milliards de FCFP atteint en 2012, le déficit des transactions courantes diminue en 2013 et 2014, marquant la fin progressive de cette période de grands travaux.

Le compte de transactions courantes est notamment alimenté par les **versements publics** en Nouvelle-Calédonie, qui représentent, en moyenne sur les cinq dernières années, 45 % du total des crédits de ce compte. En termes nets, les versements publics ont progressé jusqu'en 2011 à une croissance moyenne de 3,3 % par an. Entre 2011 et 2015, ils se réduisent légèrement (en moyenne -1,7 % par an). La part des versements publics nets dans le PIB du territoire atteignait près de 20 % en 2000 et tend progressivement à se réduire (12 % en 2015), compte tenu d'une croissance du PIB plus forte que celle des transferts publics.

Le solde du **compte financier** définit les modalités de financement du déficit du compte courant. La Nouvelle-Calédonie bénéficie depuis 2006 d'investissements directs "entrants" très importants, liés aux projets métallurgiques. Ces investissements directs nets des entreprises non-résidentes en Nouvelle-Calédonie, qui couvrent l'ensemble des opérations financières entre maisons mères et filiales, affichent leur plus haut niveau en 2012, à 249 milliards de FCFP. Depuis 2013, le besoin de capitaux étrangers affectés aux projets métallurgiques diminue progressivement en raison, d'une part, d'une baisse des dépenses liée à la fin de la phase de construction des usines et, d'autre part, de l'augmentation des recettes générées par les ventes des produits, suite à la montée en charge des nouvelles usines. En 2015, les investissements directs entrants affichent des entrées nettes de 132 milliards de FCFP.

► **Balance des paiements.** Il s'agit d'un document statistique qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions, réelles et financières, d'un territoire avec le reste du monde, au cours d'une période donnée. La balance des paiements permet ainsi d'évaluer de façon globale l'insertion d'un pays dans son environnement extérieur.

Elle comporte trois balances intermédiaires :

- le **compte des transactions courantes**, qui regroupe les échanges de biens (reprise des données du commerce extérieur après quelques retraitements statistiques), les échanges de services, les revenus et les transferts à destination ou en provenance de l'étranger ;
- le **compte de capital**, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le **compte financier** qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

► **Versements publics.** Les différentes catégories de versements publics sont retracées principalement dans trois lignes de la balance des paiements :

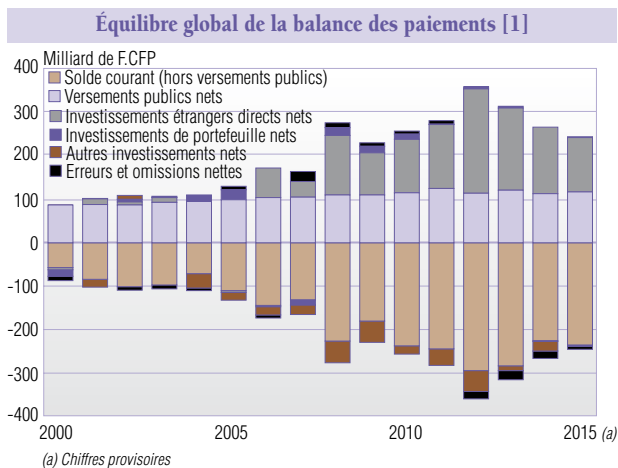
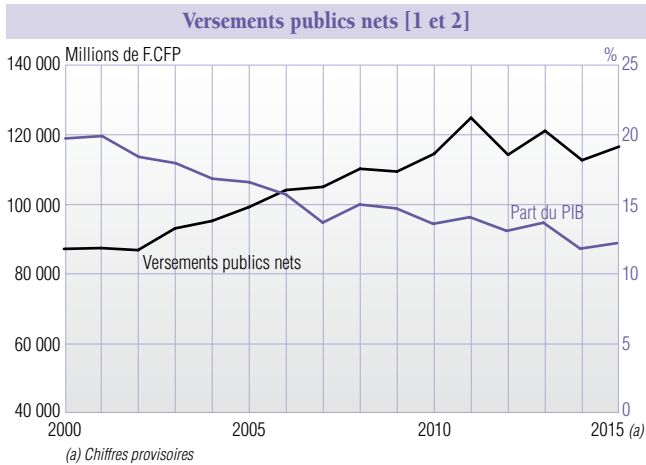
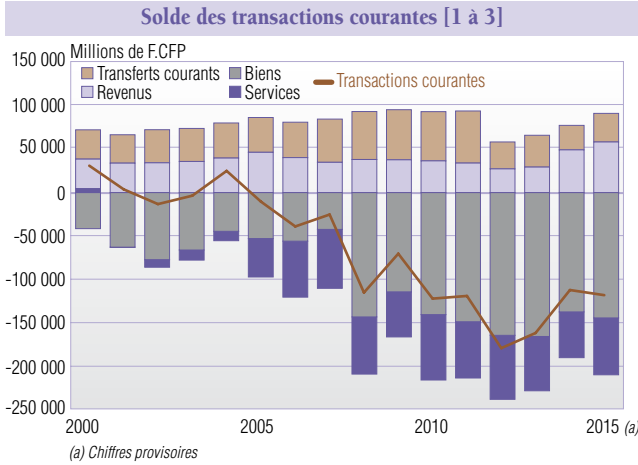
- les **services des administrations publiques**, qui recensent principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente, ainsi que la part des salaires des militaires consommée localement ;
- les **rémunérations des salariés** qui comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement ;
- les **transferts des administrations publiques** qui comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes).

SOURCES [1] IEOM. [2] ISEE. [3] DRDNC.

VOIR AUSSI

IEOM : www.ieom.nc

12.4 BALANCE DES PAIEMENTS



12-COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation du commerce extérieur. La Direction Régionale des Douanes en Nouvelle-Calédonie (DRDNC) assure l'application de ces mesures. La réglementation vise à protéger l'économie locale par une surveillance des importations de certains produits, au profit des marchandises produites ou fabriquées en Nouvelle-Calédonie. Deux types de mesures peuvent être utilisés de manières distinctes : l'une, tarifaire par l'application d'une taxe supplémentaire (taxes conjoncturelles sur les importations concurrentes de la production locale) ; l'autre quantitative par l'application de quotas à l'importation ou à l'exportation.

En complément de ce dispositif, des mesures comme le perfectionnement actif peuvent accompagner les entreprises qui transforment sous un régime privilégié des marchandises destinées à être réexportées. La fiscalité douanière comprend l'ensemble de droits et taxes à l'importation votés par le Congrès, sa finalité est essentiellement budgétaire. En effet, depuis la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour la création d'impôts, droits et taxes au profit de son budget. Au titre de l'année 2015, les recettes douanières se sont élevées à 51,13 milliards de F.CFP, soit un tiers des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie. Parmi les nombreux droits et taxes perçus à l'entrée du territoire, la taxe générale à l'importation reste la principale recette douanière (37 % des recettes douanières en 2015). Les droits et taxes sont repris au [tarif des douanes de la Nouvelle Calédonie](#) qui détermine, au regard de chaque produit, leur nature et leur taux.

La fiscalité douanière contribue, par ailleurs, à percevoir des taxes affectées à certains secteurs de l'économie en difficulté où une aide est nécessaire, par exemple l'agriculture ; d'autres secteurs peuvent bénéficier au contraire d'un régime fiscal privilégié, sous forme d'exonération.

La fiscalité calédonienne continue d'évoluer. Ainsi, une réforme d'importance a été votée par le Congrès le 30 septembre 2016, avec l'adoption de la loi du pays sur la [taxe générale sur la consommation](#). Elle sera mise en place le 1^{er} juillet 2018 et devrait remplacer, à terme, quatre taxes préexistantes que sont la taxe générale à l'importation, la taxe de base à l'importation, la taxe de péage et la taxe sur le fret aérien.

► [Budget de la Nouvelle-Calédonie](#). Voir 13.3.

► [Tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie](#). Il regroupe tous les droits et taxes qui sont applicables aux produits importés, lesquels sont repris selon la nomenclature internationale des marchandises du Système Harmonisé (SH), convention de classement des marchandises utilisée par les pays qui ont adhéré à l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), dont la Nouvelle-Calédonie depuis 1988. Les droits et taxes sont calculés de manière ad valorem, définie selon les dispositions de l'article 19 du code des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les droits et taxes sur la valeur, ou sur la quantité unitaire par une taxation spécifique.

► [Taxe générale sur la consommation \(TGC\)](#). Voir 11.4.

SOURCE [1] DRDNC.

VOIR AUSSI

DRDNC : www.douane.gouv.nc

Article 22-6 de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.gouv.nc

Loi du pays n°2000-3 du 18 août 2000 portant réforme de la fiscalité douanière : www.juridoc.gouv.nc

Loi du pays n°2000-5 du 22 décembre 2000 portant diverses mesures fiscales douanières : www.juridoc.gouv.nc

Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers : www.juridoc.gouv.nc

Loi du pays n°2016-14 du 30 septembre 2016 instituant une taxe générale sur la consommation : www.juridoc.gouv.nc

12.5 RÉGLEMENTATION-FISCALITÉ

Évolution des recettes douanières [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe générale à l'importation	17 769	18 625	19 575	18 605	18 559	19 318
Taxe de base à l'importation	6 979	7 317	7 448	6 903	6 944	7 333
Droit de douane	6 395	6 666	6 800	6 242	6 636	6 771
Taxe sur les produits pétroliers	5 329	5 269	5 395	6 234	6 644	6 788
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers	2 191	2 228	2 243	2 192	2 297	2 266
Taxe sur le fret aérien	1 909	2 028	2 102	2 089	2 076	2 150
Taxe de consommation intérieure	1 721	1 896	2 017	1 947	2 012	1 877
Taxe de péage	320	344	1 792	1 669	1 674	1 706
Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale	971	1 004	1 141	1 064	897	949
Taxe de soutien aux productions agricoles	797	870	870	865	736	758
Taxe sur les alcools et le tabac en faveur du secteur sanitaire et social	248	265	277	276	292	268
Droit de quai	189	153	245	256	294	307
Taxe anti-pollution	175	195	207	206	190	205
Droit de port	40	38	132	156	156	155
Taxe de magasinage	///	104	106	78	83	114
Amendes et confiscations	78	91	82	57	52	41
Taxe parafiscale pour les énergies renouvelables	53	52	53	53	55	55
Redevance informatique	38	40	42	42	45	46
Droit de navigation intérieure	27	23	12	16	17	17
TSS collectée sur la taxe de magasinage	///	///	5	4	4	6
TSS collectée sur les droits de port et de quai à Nouméa	///	///	9	8	9	8
Total	45 230	47 208	50 554	48 961	49 671	51 136

Unité : million de F.CFP

Principaux droits et taxes à l'importation en 2016 [1]

	Produits concernés et observations
Droit de douane : 5 taux fixés par le tarif des douanes : 0 %, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %	Perçu sur l'ensemble des marchandises à l'exception de celles originaires des pays membres de l'Union européenne et des pays et territoires d'Outre-Mer associés.
Taxe générale à l'importation (TGI) : 10 taux fixés par le code des douanes :	
Le taux exempt (EX) : 0 %	Biens de première nécessité, produits de l'art et de la culture.
Le taux à 0,1 %	Gaz naturel
Le taux exceptionnel (TX) : 1 %	Véhicules de plus de sept places assises du chapitre 8703 et camionnettes, autres que camionnettes plateau, de plus de cinq places assises du chapitre 8704.
Le taux "alimentaire" de niveau 1 (A1) : 4 %	Biens alimentaires considérés comme sociaux.
Le taux "alimentaire" de niveau 2 (A2) : 11 %	Taux normal des biens alimentaires, concerne la majorité des produits.
Le taux "alimentaire" de niveau 3 (A3) : 26 %	Produits à fort achat d'impulsion pour lesquels une baisse de la taxation ne se justifie pas.
Le taux "anti-évasion" (TE) : 11 %	Pour faire face à l'évasion des achats de certains produits hors du territoire.
Le taux des produits culturels et sportifs (CS) : 11 %	Taux à caractère social sur les produits liés à la culture et au sport.
Le taux normal (TN) : 21 %	Taux normal de TGI qui concerne les biens non-alimentaires courants.
Le taux majoré (TM) : 31 %	Produits dits de "luxe" et alcools.
Taxe de base à l'importation (TBI) : taux de 5 % fixé par le tarif des douanes	Marchandises importées par voie maritime. Quelques produits en sont exemptés tels que les produits de première nécessité, les vaccins, les livres, certains produits minéraux, les engins agricoles et les bateaux de pêche.
Taxe de consommation intérieure sur les produits importés (TCI) : selon des quotités ; fixées par le tarif des douanes	Frappe les produits habituellement surtaxés (alcools, tabacs).
Taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA) : taxe spécifique et ad valorem dont les taux sont fixés annuellement par délibération	Champ d'application limité aux chapitres douaniers 1 à 12, dans le but de protéger la production agricole locale. Taxe affectée à la Chambre d'Agriculture (30 %) et à l'ERPA (70 %).
Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) : taxe spécifique et ad valorem dont les taux sont fixés annuellement par délibération.	Appliquée aux produits concurrents des fabrications locales.
Taxe sur les produits pétroliers (TPP) : 49,30 F/L essence ; 9,70 F/L gazole ; 15,00 F/L essence avion	Taxes spécifiques sur les essences auto et avion et le gazole.
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) : 13,70F/L sur gazole ; 27,28 F/L essence avion	Taxes spécifiques sur l'essence avion et le gazole.
Autres taxes : Taxe sur le fret aérien (TFA) : 8 %	Appliquée sur les marchandises importées par voie aérienne. Affectée à l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie.
Taxe de péage (TP) : 1 %	Appliquée sur les marchandises importées par voie maritime. Affectée pour 80 % au Port.
Taxe anti-pollution : 7 F/kilo ou 5 %	Appliquée sur les huiles lubrifiantes et pneumatiques. Affectée au Fonds aux actions de lutte contre la pollution.
Taxe pour les énergies renouvelables (TER) : 60 FCFP/hectolitre d'essence auto	Appliquée sur l'essence automobile. Affectée au Fonds de maîtrise de l'énergie.
Taxe sur les alcools et le tabac (TAT) : Taux de 12,117, 243 F/litre et 390 F/litre d'alcool pur	Boissons alcooliques. Affectée à l'Agence Sanitaire.

Évolution des recettes douanières [1]

